

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Zirkus, Tierhaltung, -versuche und -schutz
Akteure	Kälin, Irène (gp/verts, AG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Zirkus, Tierhaltung, -versuche und -schutz, 2019 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1

Abkürzungsverzeichnis

WBK-NR Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

CSEC-CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Tierhaltung, -versuche und -schutz

MOTION
DATUM: 05.06.2019
KAREL ZIEHLI

La verte Irène Kälin (verts, AG) propose d'**interdire de sceller les trayons des vaches lors des foires**. Lors de ces dernières, les éleveurs et éleveuses de bovins bouchent parfois les pis des vaches, afin d'éviter tout écoulement de lait et ainsi avoir deux mamelles symétriques, leur aspect étant le premier critère des concours de vaches laitières. S'appuyant sur de récentes études menées, entre autres, par l'Institut vétérinaire de l'Université de Berne, elle estime que cette pratique douloureuse pour les vaches n'a plus lieu d'être.

Alors que ce sujet pourrait sembler anodin, il a suscité des remous au sein de la chambre du peuple. Certains députés, paysans de profession, sont, en effet, montés à la tribune afin d'exprimer leur désaccord. C'est notamment le cas de Jacques Nicolet (udc, VD) accusant la députée verte de faire passer les agriculteurs pour des bourreaux ou encore Andreas Aebi (udc, BE) qui remet en question la légitimité de l'élue verte de déposer ce genre de texte, n'étant elle-même pas paysanne. A cela, Irène Kälin répondra qu'elle n'est peut-être pas détentrice d'animaux, mais mère et expérimentée en ce qui concerne les douleurs à la poitrine dues à l'allaitement, une réponse provoquant quelques éclats de rire.

Alors que ce texte est soutenu par le Conseil fédéral – qui précise qu'une quinzaine de séances ont été organisées avec les acteurs concernés afin de trouver des solutions à ce problème, mais qu'il n'en est rien ressorti – une majorité d'élue.s a décidé de le rejeter (91 contre 76 et 11 abstentions), vraisemblablement rassuré.e.s par les propos des députés UDC ayant apporté des précisions sur les pratiques actuelles de contrôle aux ultrasons.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 25.09.2019
KAREL ZIEHLI

La conseillère nationale Maya Graf (verts, BL) a déposé une initiative parlementaire visant à **interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères**. Il est entendu par-là des contraintes amenant à de grandes douleurs ou des douleurs persistant sur la durée. L'élue verte estime que ces expérimentations n'ont pas lieu d'être lorsque l'on sait que des alternatives existent. Elle cite notamment le principe 3R (réduction, réforme et remplacement de l'expérimentation animale) qui pourrait être une voie vers une réduction de la souffrance animale.

La CSEC-CN, chargée de statuer sur cette initiative, s'est montrée sensible aux efforts à entreprendre afin de réduire la souffrance animale due aux expérimentations. Néanmoins, une majorité de celle-ci (17 voix contre 8) a considéré que la proposition formulée par l'élue verte allait trop loin et entraverait de manière trop radicale le monde de la recherche. Une minorité s'est toutefois dégagée pour soutenir le texte, estimant que dans le cadre des expérimentations de niveau 3 (les plus douloureuses) la contrainte subie par les animaux ne sont que rarement en adéquation avec le gain réel de savoir.

Lors des débats en chambre, Maya Graf a tenu à rappeler que le nombre d'animaux concernés par sa proposition se situait entre 15'000 à 17'000 par année; autant d'animaux qui n'auraient plus à souffrir pour des expérimentations dont l'utilité est, par ailleurs, remise en question par la parlementaire bâloise. Se basant sur une étude, celle-ci affirme que seuls 10% des expérimentations animales aboutiraient à des thérapies et médicaments. Soutenant la proposition de sa collègue, Irène Kälin (verts, AG) a ajouté que les sondages tendent à montrer un certain scepticisme de la population vis-à-vis des expérimentations animales. Pour la commission, Alice Glauser-Zufferey (udc, VD), a argumenté que la loi actuelle est suffisamment restrictive pour permettre de réduire un maximum la souffrance animale, seuls 2.8 pourcent des animaux subissant des contraintes sévères. De plus, elle a rappelé que la Confédération soutient, d'ores et déjà, la recherche basée sur le principe 3R. Le Conseil national a suivi la majorité de la commission par 114 voix contre 60 et 4 abstentions, mettant un terme à cette initiative parlementaire.²

MOTION

DATUM: 19.06.2020
KAREL ZIEHLI

La motion Kälin (verts, AG) visant à interdire aux cirques d'exploiter certains animaux a été classée (Mo. 18.3398), car non-traitée dans les deux ans après son dépôt. La conseillère nationale verte demandait au Conseil fédéral d'établir une liste des animaux sauvages dont la présence dans les cirques itinérants devait être interdite. Le Conseil fédéral s'est positionnée contre ce texte, argumentant que la législation en matière de protection des animaux a été renforcée en 2015, permettant un meilleur contrôle des conditions de vie des animaux de cirque.³

MOTION

DATUM: 29.10.2020
KAREL ZIEHLI

Faisant écho à l'initiative populaire pour les vaches à cornes, la verte Irène Kälin (verts, AG) propose de s'attaquer à l'**écornage des chèvres et chevreaux** en interdisant purement et simplement cette pratique. Lors des débats en chambre, elle a mis en avant les souffrances endurées par ces animaux lors de cette opération délicate, les anesthésies étant bien trop souvent mal pratiquées. Elle estime également que cette pratique cruelle n'est pas nécessaire. En effet, les cornes de chèvre ne représentent pas de danger pour les éleveuses et éleveurs et les chèvres ne se blessent pas plus souvent si les cornes leur sont laissées. Par la voix d'Alain Berset, le Conseil fédéral a fait remarquer que les particuliers ne peuvent plus effectuer cette opération, alors que cette possibilité leur était donnée jusqu'à présent à condition d'avoir suivi une formation. La raison en est que la kétamine, utilisée comme anesthésiant, est classée depuis 2019 dans la liste des stupéfiants. Ainsi, seuls les vétérinaires peuvent effectuer cette opération, garantissant un écornage dans les règles de l'art, selon les propos du ministre de la santé. 99 parlementaires du Centre et de la droite se sont laissés séduire par les arguments d'Alain Berset, assez pour faire échouer le texte (76 voix de soutien et 3 abstentions). Sur ce sujet, le groupe vert-libéral a, quant à lui, rejoint le camp rose-vert.⁴

1) AB NR, 2019, S.893 ff.; Kohler et al. (2016). A single prolonged milking interval of 25h compromises the well-being and health of dairy Holstein cows

2) AB NR, 2019, S. 1872 ff.; Rapport de la CSEC-CN du 24.05.2019

3) Motion Kälin 19.3398

4) AB NR, 2020, S.2027